CAN-007
2024-02-15
A. Martin

Élections Québec

Mémoire sur le redécoupage de la carte électorale

Préservation de l'intégrité de la circonscription d'Arthabaska:

Logique administrative, continuité territoriale, sentiment d'appartenance

Préparé par Lisa Lee Farman, directrice générale, greffière-trésorière

de Saint-Louis-de Blandford

Pour le maire Yvon Carle

et

le député d'Arthabaska monsieur Éric Lefebvre

Commission de la représentation électorale (CRE) du Québec

6 février 2024

Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires,

La révision des découpages des circonscriptions électorales est un processus complexe, exigeant une analyse approfondie des aspects de logistique administrative, de continuité territoriale et de l'attachement des citoyens à leur territoire.

Ce mémoire se consacrera sur l'importance de préserver l'intégration de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford au sein de la circonscription d'Arthabaska.

Nous mettrons en évidence des arguments solidement fondés sur la rationalité administrative, le maintien de la cohérence territoriale, et le renforcement du sentiment d'appartenance des collectivités locales.

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

SON SLOGAN EST : CHOISIR SON ESPACE DE VIE

Contexte

La municipalité de Saint-Louis-de-Blandford fondée en 1825 par le premier colon du canton de Blandford Charles Héon (1799-1882), fêtera son 200e anniversaire en 2025.

Fondatrice de la MRC d'Arthabaska, dans la circonscription Arthabaska, la municipalité compte 1 186 habitants et est la fière capitale mondiale de la Canneberge.

Géographiquement Saint-Louis-de-Blandford est à quelque 15 km au nord-est de Daveluyville, dans le canton de Blandford fondé en 1823, sur les rives de la rivière Bécancour. Elle occupe l'extrême nord de la MRC d'Arthabaska et est à 24 km de Victoriaville. On y accède par l'autoroute 20, la route 263 et la route 162.

Continuité territoriale et cohérence

Avec la venue de la filière batterie au parc Industrielle de Bécancour, il nous apparaît non nécessaire de redécouper le nombre d'électeurs de la circonscription Arthabaska au profit de Nicolet-Bécancour puisque des milliers de personnes viendront s'installer sous peu en périphérie de Bécancour.

Logique administrative et politique

Significativement sur le plan politique, administratif et communautaire, notre municipalité, Saint-Louis-de-Blandford fait principalement affaire avec la MRC d'Arthabaska en lui déléguant entre autres son service d'évaluation foncière et en travaillant étroitement avec des chargés de projets de la MRC d'Arthabaska pour son développement économique, social et touristique ainsi que la gestion de ses cours d'eau;

Les citoyens se déplacent principalement à Victoriaville dans la circonscription Arthabaska-Érables et souhaitent continuer à recevoir les services au bureau du député Éric Lefebvre.

De plus, nous avons entamé des dossiers avec celui-ci qui nécessiteront un recommencement si nous devions changer de circonscription électorale.

D'un point de vue purement administratif, il est essentiel de noter que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford fait partie de la même Municipalité régionale de comté (MRC) que les autres municipalités de la circonscription d'Arthabaska depuis près de 200 ans.

Les municipalités au sein de la MRC partagent des enjeux et des intérêts communs, tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, et la gestion des services publics.

Le fait que Saint-Louis-de-Blandford soit déjà intégrée dans cette structure administrative crée une cohérence naturelle qui facilite la gestion des affaires locales et régionales. Les élus locaux et les citoyens ont développé des relations et des mécanismes de travail en commun qui sont essentiels pour une prise de décision efficace et efficiente. Tout changement dans cette configuration administrative pourrait entraîner une désorganisation et des complications inutiles.

En plus des aspects liés à la logistique administrative, la continuité territoriale représente un pilier incontournable dans la réflexion sur le redécoupage des circonscriptions électorales.

Cette continuité territoriale est importante pour garantir une représentation efficace des intérêts locaux et régionaux au sein de l'Assemblée nationale.

Cela se traduirait par des divergences notables en ce qui concerne la préfecture, le développement territorial, les schémas d'aménagement qui impactent la municipalité, ainsi que des aspects tels que le logement social. Une telle incohérence s'avérerait préjudiciable à l'efficacité des politiques régionales puisque le député chargé de notre municipalité serait d'une circonscription d'une autre MRC.

Il est donc fondamental de maintenir cette cohérence territoriale au sein de la circonscription de d'Arthabaska afin de préserver l'unité et l'équité au sein de la MRC d'Arthabaska.

Sentiment d'appartenance

Enfin, le sentiment d'appartenance des citoyens à leur circonscription est un élément non négligeable. Les municipalités de la circonscription d'Arthabaska ont une histoire commune au sein de la MRC d'Arthabaska pour laquelle nous sommes la fondatrice.

Les citoyens partagent des valeurs, des préoccupations, et des projets qui les unissent. Tout changement dans la composition de la circonscription pourrait perturber ce sentiment d'appartenance et créer une certaine confusion quant à l'identité politique et territoriale.

La cohésion et la stabilité de la circonscription d'Arthabaska sont essentielles pour maintenir un engagement civique fort parmi les citoyens.

Suggestions

Nous recommandons vivement que la Commission de la représentation électorale révise sa proposition de retirer la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford de la circonscription Arthabaska.

Au lieu de cela, nous suggérons ce qui suit :

Maintenir l'intégrité de la circonscription d'Arthabaska en incluant toujours Saint-Louis-de-Blandford, conformément à l'appartenance commune à la MRC d'Arthabaska.

Prendre en compte les liens géographiques, administratifs et culturels forts qui unissent les collectivités de la circonscription et qui justifient leur regroupement.

Assurer une représentation adéquate pour les citoyens de Saint-Louis-de-Blandford en maintenant leur connexion avec les autres municipalités de la circonscription.

Tenir compte des milliers de nouveaux arrivants qui viendront combler les postes de la nouvelle usine Filière Batterie à Bécancour comparativement à nos 1 186 habitants.

Nous croyons que ces suggestions garantiront une carte électorale qui respecte les principes de continuité géographique et de représentation politique équitable, tout en reconnaissant les liens étroits qui existent entre Saint-Louis-de-Blandford et les autres collectivités de la circonscription d'Arthabaska.

Conclusion

Nous apprécions grandement l'opportunité de soumettre ce mémoire par l'entremise de notre député Éric Lefebvre et de participer au processus de redécoupage de la circonscription d'Arthabaska.

Nous sommes convaincus que la Commission de la représentation électorale saura prendre en considération nos commentaires et nos suggestions dans sa décision finale.

Il est impératif de prendre en considération la logique administrative, la continuité territoriale, et le sentiment d'appartenance des citoyens.

Le maintien de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford au sein de cette circonscription s'impose comme une décision logique et cohérente, respectant les intérêts des citoyens et préservant les relations établies au sein de la MRC d'Arthabaska.

Tout changement dans cette composition aurait des répercussions potentiellement négatives sur la gestion des affaires locales, la continuité territoriale, et le lien entre les citoyens et leur circonscription.

Par conséquent,

Nous vous recommandons de conserver la cohésion territoriale actuelle.

Nous vous soumettons aussi en annexe, une résolution municipale démontrant le désir de notre population de rester dans la circonscription d'Arthabaska et la lettre d'appuie de la MRC d'Arthabaska signée par le préfet Christian Côté.

Nous restons à votre disposition pour toute clarification ou information supplémentaire.

Ensemble, nous pouvons garantir que le redécoupage de la circonscription d'Arthabaska soit équitable, représentatif et conforme aux besoins de notre communauté.

Respectueusement,

Lisa Lee Farman,
Directrice générale, greffière-trésorière

Pour Yvon Carle,
Maire de Saint-Louis-de Blandford

Pour Monsieur Éric Lefebvre

Député d'Arthabaska
Coalition avenir Québec
Whip en chef du gouvernement
Membre du Bureau de l'Assemblée nationale

Cc Conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford
Cc Monsieur Christian Côté préfet de la MRC d'Arthabaska